

Question de Lamya Kirouani et Nicolas Bescond relative à l'incinérateur du SYCTOM à Ivry

Monsieur le Préfet,

Nous tenons à nous associer aux inquiétudes exprimées par le Maire d'Ivry-sur-Seine concernant l'incident survenu sur l'incinérateur Ivry-Paris XIII, géré par le SYCTOM.

En effet, une fuite d'eau s'est produite dans l'une des chaudières de ce site le mercredi 24 septembre à 19 heures, entraînant l'arrêt de l'installation, un dégagement de vapeur en toiture et un passage aux exutoires pendant une durée inférieure à vingt minutes.

L'importante quantité de fumée blanche inhabituelle, ainsi que la présence nombreuse de véhicules de pompiers sur place, ont suscité une vive inquiétude parmi les riverains.

Selon les informations communiquées par le SYCTOM, les filtres ont continué de fonctionner lors de l'ouverture des exutoires, limitant ainsi l'émission de particules et de métaux lourds dans l'atmosphère. Toutefois, durant ces vingt minutes, les fumées n'ont été que partiellement traitées.

Afin d'éclaircir les circonstances de cet incident et d'en évaluer les conséquences de cet incident, le 26 septembre, le Maire d'Ivry vous a adressé une demande tendant à la création, dans les meilleurs délais, d'un Bureau de comité de suivi du site Ivry-Paris XIII. Ce comité associerait élus locaux, représentants du SYCTOM, de l'exploitant et associations environnementales.

Par ailleurs, une nouvelle étude de la fondation Néerlandaise de la fondation Toxicowatch réalisée à la demande du collectif 3R, une association locale, a été publié le 24 septembre. Elle porte sur la présence dans l'air de Polluants Organiques Persistants (POP) dont les dioxines, les PFAS, les HAP ainsi que les métaux lourds. Conduite avec le concours de la Ville, dans un objectif de transparence, elle s'appuie sur l'analyse de filtres d'aération présents dans les centrales de traitement de l'air de quatre écoles d'Ivry, ainsi qu'une autre, située à Charenton. Toutes se trouvent dans un rayon d'1,5 kilomètre autour de l'incinérateur Ivry-Paris XIII. Des poussières présentes chez un riverain ont été également été analysées.

Au regard de ces résultats, la Ville a décidé de saisir une nouvelle fois les autorités sanitaires compétentes, ici l'ARS. L'objectif : engager des études complémentaires pour évaluer le risque sanitaire de ces polluants, et prendre, si nécessaire, des mesures afin de protéger les habitants.

Dans le cadre de votre audition devant le Conseil départemental, nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de bien vouloir nous préciser les suites que vous comptez donner à ces demandes ?

Vous remerciant de l'attention que vous pourrez porter à cette question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations républicaines.

Lamya KIROUANI et Nicolas BESCOND

Conseillers départementaux – Canton d'Ivry-sur-Seine